



# LE CHASSEUR VAROIS

Fédération Départementale des Chasseurs  
du VAR (83)

N° 18 - MAI - 2019

**AUCUN GIBIER, AUCUN TROPHÉE NE VAUT UNE VIE HUMAINE !**



Maison de la Chasse et de la Nature



Fédération Départementale  
Des Chasseurs du Var



et **CONGRES 2019**  
Inauguration  
FDC83



**Peste Porcine Africaine ;  
Aujeszky ; maladie de Lyme  
Pierre ZACHARIE nous en dit plus...**

Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253



Fédération Départementale des Chasseurs  
du VAR (83)

## Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau

21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Tél. + 33(0)4 94 80 06 95 - Fax : +33 (0)4 94 59 54 35

<http://fdc83.com> et Mail : [contact@fdc83.com](mailto:contact@fdc83.com)

### ÉDITEUR DE PUBLICATION

FDC83 - Directeur et  
Rédacteur en chef : Marc MEISSEL,  
Président de la FDC83

### IMPRESSION

Imprimerie JOUBERT  
ZI 1ère Avenue - 6001 M - BP 647  
06517 CARROS CEDEX

### ADMINISTRATION, PUBLICITÉ, PETITES ANNONCES

Elan-Com  
Tél. 07 88 57 84 82  
[mag@fdc83.com](mailto:mag@fdc83.com)

### © PHOTOS

FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER

### RÉDACTION

Elan-com, FDC83

### CONCEPTION DE LA MAQUETTE, MISE EN PAGE

Elan-Com  
[contact@elancom.fr](mailto:contact@elancom.fr)  
Tél. 07 88 57 84 82

DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253

## SOMMAIRE

03	Le mot du Président
04 - 06	Flash Info - Réforme au Sénat
07	Appel à candidature Lieutenant de Louveterie
09 - 15	Assemblée générale de la FDC83
16	Inauguration salle César BARONI et Siège de la FDC83 Validation du permis
17	Glu ! Le feuilleton continue...
18	Pierre ZACHARIE une vie au service de la chasse
18 - 19	Peste Porcine Africaine
20 - 21	La maladie d'Aujeszky et sa transmission...
22 - 23	La maladie de Lyme : une pathologie en pleine expansion
24	Henri GONNET, chasseur expérimenté, il l'est, à 95 ans ! Le Rallye Trompes Maures Estérel (Association Loi 1901)
25	A mon grand ami Robert
26	Toujours plus d'imagination pour ... «Chiens courants au coeur ...» ( 30 ans de la FACCC)
27 - 28	Petites annonces + Recrutement FDC83... Heures légales de lever et de coucher du soleil à Toulon

## INFORMATIONS UTILES

### Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

Tél. : 01 41 09 65 10  
[www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

### Office National des Forêts (ONF)

Tél. : 04 98 01 32 50  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

### Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Tél. 04 94 68 76 59 - [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon

### IMPCF

Tél. : 04 66 35 93 15  
[www.impcf.eu](http://www.impcf.eu)

### Les lieutenants de Louveterie du Var

Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11  
Le président M. SAMAT Emile

### Fédération des Gardes Particuliers du Var

Tél. : 06 88 97 69 64 - [www.123siteweb.fr/FDGPV83](http://www.123siteweb.fr/FDGPV83)  
Email : [bernard.gerard83@gmail.com](mailto:bernard.gerard83@gmail.com)

### Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV)

Tél. : 06 18 96 45 10 - [www.apav83.com](http://www.apav83.com)  
Email : [piégeurs-du-var@apav83.com](mailto:piégeurs-du-var@apav83.com)

### Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert)

Tél. : 06 03 83 28 56 M. QUENO Lionel

### ADCGG83 - M. ARNOULT Gérard

Tél. : 06 07 56 58 01 - [www.ancgg.org/ad83](http://www.ancgg.org/ad83)  
Email : [arnoultge@wanadoo.fr](mailto:arnoultge@wanadoo.fr)

### UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de rouge)

Le Président M. BRIATORE Jean-Louis  
Rte de Brignoles, Quartier l'Isle - 83570 CARCES  
Tél. : 06 26 31 85 15 [www.unucr.fr](http://www.unucr.fr)

### AFFACC83

Le président M. ZACCHEI Alain - Tél : 06.70.84.69.29  
Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61  
Email : [gbleu83@hotmail.fr](mailto:gbleu83@hotmail.fr)

# LE MOT DU PRÉSIDENT

## UN CONGRÈS RÉUSSI ET UNE TRÈS BELLE INAUGURATION



Ce 27 avril 2019, à Brignoles, dans la salle de la Foire, nous avons réuni quelques 500 chasseurs, pour la plupart représentants des sociétés de chasse, de battues et de simples chasseurs. Monsieur le Maire, Didier BREMOND, a ouvert cette Assemblée générale sous les meilleurs auspices, rappelant tout l'intérêt qu'il portait à notre activité et à l'installation de la Fédération des Chasseurs du Var dans sa très belle commune de Brignoles. Notre administrateur, président de la société de chasse et ami Monsieur Christian ZEMA, a donné les explications sur sa société et sur ses activités dans le pays Brignolais.

Les discussions et le rapport moral que j'ai fait ont été grandement alimentés par la réforme de la chasse et notamment par la réforme du permis de chasser avec une validation nationale à 200 €, dès le 1er juillet 2019. Je me suis appliqué, durant mon intervention, à expliquer le détail financier des permis départementaux et nationaux et les implications budgétaires que cela occasionnait au niveau de la Fédération Nationale des Chasseurs. A côté de cette présentation, le délicat problème des indemnisations de dégâts de grand gibier a été abordé, et notamment la mise en place de la taxe à l'hectare qui fait partie intégrante de la loi instaurant la réforme de la chasse. Les nouvelles cotisations à la Fédération découlant de cette réforme ont été détaillées et ensuite soumises aux votes, engendrant un budget prévisionnel 2019-2020 quelque peu rénové. Vous trouverez dans ce journal le résultat des votes faits à bulletin secret.

D'autres sujets importants ont été évoqués, lors de mon intervention, notamment celui relatif à la pose des gluaux avec le feuilleton concernant les quotas attribués par notre nouveau ministre, et les discussions que nous avons engagées avec les deux ministères (Ecologie et Agriculture) sur les dispositions des arrêtés ministériels régissant la pratique de cette chasse. Actuellement nous sommes dans l'attente de nouvelles réunions auprès des deux ministères, afin de pouvoir rediscuter des quotas et des dispositions pour la saison 2019-2020 et des saisons à venir. Le combat est difficile, mais il semblerait que l'on soit attentif au travers de nos dirigeants nationaux à nos demandes, nous vous tiendrons bien sûr informés très rapidement des nouvelles dispositions mises en place pour la saison à venir.

Deux autres points importants ont été évoqués lors de cette réunion :

Le premier concerne les dispositions qui seront mises en place très prochainement sur la régulation du loup. Le quota des 500 loups sur le territoire français a été à ce jour largement atteint et tous ceux qui travaillent sur ce dossier l'ont unanimement reconnu. Comme prévu initialement, les prélèvements doivent être maintenant effectués de façon plus importante que ceux prévus lors des années précédentes. D'après les sources que nous avons, le quota national serait porté à 17 % voire 19 % de prélèvements de la population existante, soit entre 80 et 100 loups pour l'année à venir. Des tirs renforcés seront vraisemblablement effectués sur ce qu'on appelle la zone « zéro », à cheval sur les départements des Alpes de Haute Provence, des Alpes Maritimes et du Var, par les bergers aidés de deux à trois chasseurs. Le nouvel arrêté devrait être publié, concernant ces nouvelles dispositions, très prochainement.

Troisième sujet très préoccupant, la Peste Porcine Africaine, la Belgique a été contaminée dès le mois de septembre par des sangliers transportés directement de Pologne. Aux dernières informations, il semblerait que les auteurs de ces faits ont été mis sous contrôle judiciaire, car ils auraient volontairement importé ces animaux. Néanmoins, on a pu constater la très grande réactivité des chasseurs français des départements limitrophes des États belges ou Luxembourgeois qui ont construit des clôtures, ont apporté une aide effective à l'éradication des sangliers malades, avec l'appui de l'armée, et la très rapide réactivité du ministre de l'Agriculture qui a fait preuve d'une très grande efficacité au côté de notre président national Willy SCHRAEN, pour éviter que la contagion passe la frontière et que des atteintes considérables soit apportées de ce fait à la filière porcine française.

L'Assemblée générale s'est clôturée avec les interventions très appréciées de Monsieur Jean-Pierre VERAN, représentant Monsieur Marc GIRAUD, président du Conseil départemental, de Monsieur François de CANSON, représentant Monsieur Renaud MUSELIER, président du Conseil régional Provence Alpes Côte-d'Azur, de Mesdames les Députées varoises Valérie GOMEZ BASSAC et Sereine MAUBORGNE, ainsi que de Monsieur Vincent CHERY représentant Monsieur le Préfet du Var.

Toutes ces interventions très appréciées ont permis de clôturer, avec la participation des sonneurs de trompe varois et une Coupo Santo entonnée par l'Assemblée et dirigée par Monsieur Michel REZK, notre très belle assemblée générale 2019.

Nous avons ensuite procédé à l'inauguration de la Maison de la Chasse et de la salle César BARONI qui nous a, en 2013, permis de faire l'acquisition de ces magnifiques locaux à la caisse minière de Sécurité sociale. Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles s'était joint à nous pour ces inaugurations et les participants à l'Assemblée générale étaient présents sur les lieux.

J'ai pu remercier les divers acteurs de cette magnifique réalisation, Messieurs César BARONI et Christian ZEMA qui avaient été à la base de toutes les négociations pour réaliser cet achat ; Madame Marina PONZO, notre architecte, qui a suivi avec beaucoup d'attention dans un premier temps les travaux de restauration de l'établissement, dans un deuxième temps la construction du hangar de réception du matériel notamment pour les clôtures électriques et dans un troisième temps la salle destinée à l'accueil du grand public et des scolaires.

Je ne remercierai jamais assez mon ami Francis GIORGI, administrateur de la Fédération et délégué aux travaux, qui a été pendant toutes ces années la cheville ouvrière de la réalisation de ce magnifique complexe.

Les élus, tour à tour sont à nouveau intervenus et avec beaucoup d'émotion, nous avons écouté Luc BARONI, qui a remplacé sa maman souffrante pour inaugurer la salle dédiée à la mémoire de son père César. Des moments inoubliables entachés de beaucoup d'émotions et d'innombrables souvenirs.

C'est au son des trompes de chasse, que tous les convives ont pu apprécier une excellente collation préparée par notre ami Roland PAIX.

Merci à tous de votre participation à cette journée mémorable qui aura couronné ces deux magnifiques manifestations.

Votre Président,

En Saint Hubert,

Marc MEISSEL



## FLASH INFO

### **Le Sénat vote pour et contre la chasse populaire “en même temps”**

Issy-les-Moulineaux le 12 avril 2019

Le projet de création de l'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse, renforçant la police de l'environnement et modifiant les missions des fédérations des chasseurs a été étudiée au Sénat les 10 et 11 avril.

Après une première lecture à l'Assemblée Nationale mitigée sur certains points, nous avons connu une première lecture au Sénat parfois difficile sur des sujets pourtant très stratégiques pour la réforme de la chasse française défendue par la Fédération nationale des Chasseurs, malgré les interventions souvent positives de Jean-Noël CARDOUX (Loiret), François PATRIAT (Côte-d'Or), Jean-Paul PRINCE (Loir-et-Cher) et d'Emmanuelle WARGON.

Le projet est cependant loin d'être figé et la FNC continue le dialogue avec les élus pour la commission mixte paritaire (CMP) qui devrait avoir lieu début mai. Nous espérons qu'elle soit conclusive car le bon sens doit l'emporter pour que la réforme soit conforme à ce qui a été votée à plus de 92% lors de l'AG de mars 2018.

Au titre des motifs de mécontentement, la FNC relève que :

Les flux financiers de la réforme ont été fortement modifiés ; le texte ne permet plus en l'état à la Fédération nationale des chasseurs de développer une stratégie nationale et régionale homogène en faveur de la biodiversité en métropole et dans les territoires ultra-marins.

En effet, si la contrepartie de l'Etat (10€) a été introduite dans la loi, les sénateurs ont désorganisé les flux financiers de l'éco contribution qui reviendra intégralement aux fédérations départementales, en privant la chasse de structures régionales fortes, compétentes dans le domaine de l'écologie et des politiques environnementales, car c'est bien à ce niveau régional qu'elles se décident.

Contrairement à la vision globale du territoire national voulue par la réforme, le Sénat pondère l'éco-contribution par le nombre de chasseurs au niveau départemental favorisant les fédérations à forts effectifs et abandonnant les territoires périphériques peu peuplés et pourtant très riches en biodiversité.

Un décret a également été prévu qui s'ingère dans le fonctionnement associatif de la FNC en reversant des aides imposées par le ministre aux petites fédérations.

Par ailleurs, la chasse populaire qui se pratique aujourd'hui dans plus de 10 000 ACCA a été sacrifiée pour satisfaire les intérêts forestiers. De manière catastrophique les dispositions qui avaient été ajoutées au texte lors du débat à l'Assemblée nationale ont été tout bonnement supprimées (amendement de Mme LOISIER – Côte-d'Or).



## FLASH INFO

Toujours dans le domaine des intérêts forestiers privés, les plans de chasse sont asservis aux documents d'aménagement et de gestion des forêts, programmant la diminution drastique des cerfs et des chevreuils de nos forêts (amendements LOISIER- Côte-d'Or et GREMILLET – Vosges).

La FNC déplore aussi l'obligation de transmission étendue à toutes les données collectées et traitées par les fédérations au nouvel établissement. Autant, comme la FNC le proposait, il est normal que la transmission soit la règle pour les données liées aux missions de service public confiées aux fédérations ou issues de financement public, autant il est choquant d'imaginer que cette transmission « gratuite et sans délai » puisse s'opérer lorsque les données sont issues de programmes d'études établies avec l'argent privé des chasseurs.

La FNC regrette aussi que dans le cadre de la police de l'environnement les agents de développement assermentés des fédérations soient les grands oubliés de la réforme, alors que les besoins en police rurale de proximité sont tels que les seuls moyens de l'Etat seront toujours insuffisants. L'ensemble des propositions de la FNC dans ce domaine a été rejeté.

La définition de la gestion adaptative proposée par la FNC n'a également pas été reprise...

Au titre des motifs de satisfaction, la FNC relève :

Tout d'abord le passage de la contravention au délit pour l'entrave à la chasse (CARDOUX – Loiret, PRINCE – Loir-et-Cher et PATRIAT – Côte-d'Or). C'était une demande forte face aux agressions multiples, elle est satisfaite !

Le discours de responsabilité sur la sécurité tenu par la chasse française s'est traduit dans la loi conformément aux engagements pris avec Emmanuelle Wargon.

Ainsi des règles de sécurité à appliquer uniformément vont rentrer en application.

Celles-ci portent sur :

- le port obligatoire du gilet fluorescent pour les chasseurs en action collective de chasse à tir au grand gibier ;
- la pose de panneaux de signalisation temporaire sur -ou à proximité immédiate des voies publiques lors des actions collectives de chasse à tir au grand gibier ;
- la remise à niveau obligatoire aux règles élémentaires de sécurité tous les dix ans pour les chasseurs, selon un programme défini par la Fédération nationale des chasseurs.

La suspension immédiate du permis de chasser en cas d'accident mortel ou corporel ou d'incident grave ayant mis en danger la vie d'autrui est aussi instituée, avec en complément une commission de sécurité au sein de chaque fédération des chasseurs.



## FLASH INFO

Le travail engagé depuis plusieurs mois avec le ministère a également permis de conserver la gestion du fichier central et d'en clarifier le contenu et son pilotage partagé entre la FNC et l'OFBC.

D'autres avancées sont aussi à souligner parmi lesquelles on peut citer :

- Le nom de l'établissement qui s'appellera l'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse (OFBC) ;
- La place des chasseurs dans le futur conseil d'administration de l'OFBC fixée à au moins 10% (avec les pêcheurs il est vrai) ;
- L'intégration dans le droit français de tous les motifs de dérogations prévus par la directive européenne oiseaux de 2009 ;
- La reconnaissance de la place des FDC dans la répression du braconnage ;
- L'interdiction de lâchers de sangliers ;
- L'interdiction du nourrissage des sangliers, au profit du seul agrainage de dissuasion selon des règles fixées par les schémas de gestion cynégétiques ;
- La soumission obligatoire des parcelles engrillagées au plan de chasse ;
- L'obligation de compter les loups au sein des parcs animaliers ;
- Dans le cadre de la gestion adaptative, l'absence de déclaration vaut absence de prélèvement ;
- La priorité police de l'établissement réaffirmée ;
- La possibilité de gestion de réserve nationale par les fédérations régionales ;
- L'intégration des chasses traditionnelles dans le patrimoine cynégétique français.

Enfin, soulignons que le Sénat a fort heureusement écarté :

- les spectres de l'indemnisation par les chasseurs des dégâts causés aux forêts par le grand gibier (Amendement LOISIER – Côte-d'Or) ;
- l'interdiction de la chasse à la glu (GONTARD – Isère) ;
- l'interdiction de la chasse le mercredi et un week-end sur deux (VULLIEN – Rhône) ;

Sans l'intervention des sénateurs PATRIAT et CARDOUX, la catastrophe arrivait avec le retour d'un timbre « national grand gibier » pour chaque permis national écarté à quelques voix près et qui, de fait, remettait en cause le permis à 200€ (COURTEAU – Aude).

L'ensemble de ces décisions sera soumis à la Commission Mixte Paritaire qui réunira députés et sénateurs pour obtenir ou non un compromis entre le texte de l'Assemblée nationale et du Sénat d'ici début mai.

La Fédération Nationale des Chasseurs continuera son travail pour que la réforme de la chasse votée par 92% des présidents des fédérations départementales des chasseurs soit appliquée.



## Candidatures pour les lieutenants de louveterie du Var

### Appel à candidatures

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le préfet et concourent, sous son contrôle, dans les limites de leur circonscription, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage ; les chasses et battues administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique. Leurs fonctions sont bénévoles et ils doivent pouvoir assumer les charges financières liées à leur fonction, au regard des moyens matériels à mobiliser.

Le mandat actuel des lieutenants de louveterie du Var prendra fin au 31 décembre 2019. Il va donc être procédé au renouvellement des lieutenants de louveterie pour le prochain mandat, qui prendra effet au 1er janvier 2020 pour une durée de 5 ans renouvelable. C'est l'objet du présent appel à candidatures.

### Modalités de candidature

**Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur dossier de candidature au plus tard le 28 juin 2019 par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

DDTM du Var - SAEF  
244 avenue de l'Infanterie de Marine  
BP 501  
83 041 TOULON CEDEX 9

Le dossier de candidature devra s'attacher à démontrer que le candidat satisfait aux conditions de nomination et dispose des compétences attendues.

**Ce dossier devra comporter impérativement les pièces suivantes** (tout dossier de candidature incomplet sera écarté) :

- une lettre de motivation justifiant notamment les aptitudes du candidat (capacité physique, compétences cynégétiques, connaissance de la réglementation de la chasse et des règles de sécurité) ainsi que sa disponibilité et les moyens nécessaires à mobiliser (véhicule, équipement, armes, etc).
- la fiche de candidature à télécharger ci-dessous dûment complétée
- l'attestation concernant les chiens à télécharger ci-dessous dûment complétée
- un certificat médical daté de moins de 2 mois, justifiant d'une condition physique compatible avec l'exercice de la fonction de lieutenant de louveterie
- une photocopie de la carte nationale d'identité
- une photocopie de la carte d'électeur
- une photocopie du permis de chasser et de sa validation
- une photocopie du permis de conduire valide
- un justificatif de domicile dans le département du Var

Le recrutement sera réalisé après examen des dossiers et, éventuellement, entretien individuel dans le courant du mois de septembre 2019. Il sera notamment vérifié la compétence cynégétique, l'aptitude à l'action, au commandement et à la diplomatie, la disponibilité, la capacité à rendre compte et à contribuer à des réunions techniques.

# MIRADORS ET PLATEFORMES DE TIR



**CLOTURES**  
de Provence

Depuis 10 ans, Clôtures de Provence, propose des équipements pour les chasseurs ....

Des miradors,  
Des plateformes de tir,  
Des panneaux et barreaudages pour chenils,  
Des grillages pour volières

Mais aussi une sélection de grillages et de portails agricoles pour assurer la protection des domaines contre les sangliers et gros gibiers.

Tél. 04 94 67 36 57  
Fax : 04 94 70 06 72  
Mobile : 06 99 74 23 06  
Zone Industrielle de la Lombardie  
83440 TOURETTES  
clotures.deprovence@orange.fr

## RACINE

Groupe  
PERRET

### Je garde la forme avec mes croquettes

Retrouvez toute une gamme de produits pour l'alimentation et le bien-être de votre chien

CROQUETTES  
CHIEN  
MAINTENANCE  
25/10



croquettes  
françaises



SOLUTIONS  
ANTI  
PARASITAIRES



Ces produits sont des médicaments vétérinaires. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre professionnel de santé animale. En cas de persistance des symptômes, consultez votre vétérinaire.

RACINE

RACINE SAP  
Siège social - Zac Nicopolis - 83170 Brignoles  
Tél. : 04 94 72 64 10 - Fax : 04 94 69 78 28

Brignoles - Carcès - Cuers - Draguignan - Fréjus - Grasse  
Grimaud - LaCrau - Puget Ville - St Cyr sur Mer - St Maximin

racine.groupeperret.fr

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FDC83

### CONGRÈS 2019 À BRIGNOLES

L'Assemblée générale 2019 s'est tenue le samedi 27 avril à Brignoles, au complexe Jean-Jacques Marcel, devant une salle comble. Le président Marc MEISSEL a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux dirigeants cynégétiques du département. Puis une minute de silence fut respectée en hommage aux chasseurs, responsables et formateurs disparus au cours de cette année.

Monsieur Christian ZEMA, président de la société de chasse de Brignoles, souhaita une bonne Assemblée générale à tous les participants, avant de laisser la parole au maire.

Monsieur Didier BREMOND, maire de Brignoles, fit part de son plaisir de recevoir un nombre exceptionnel de chasseurs pour cette Assemblée générale. Il souligna le rôle de régulateurs que jouent les chasseurs sur le territoire et le lien social apporté par les sociétés de chasse : « *On a besoin de vous pour les collines, plus que ce qu'on est souvent en train de vous le dire.* ». Il fit également remarquer le rôle économique joué par les adeptes de ce loisir.

#### M. Alain MILLANELLO secrétaire général de la FDC83



Il présenta le compte rendu de l'assemblée générale du 28 avril 2018 qui s'était déroulée à La Londe-les-Maures, rappelant notamment les points importants du rapport moral de l'année 2017 :

les carnets de battue, les dégâts de grand gibier, les déchets de gibier, les migrateurs, le dossier glu, les innovations et évolutions, la validation du permis de chasser, les formations et examens, et la signature d'un partenariat entre les randonneurs et les chasseurs en mars 2017. Ce compte rendu ne suscite pas de question.

#### RAPPORT MORAL par le président M. Marc MEISSEL



##### La réforme de la chasse

M. MEISSEL informe l'assistance que six réunions de secteurs avaient été organisées, avec 135 sociétés communales de chasse, 50 sociétés

privées, 6 sociétés intercommunales, 14 administrateurs, et 16 lieutenants de l'oveterie présents.

Depuis 2001, les chasseurs ont continué à prendre leur permis à un prix élevé, et à alimenter les caisses de l'ONCFS et la caisse d'indemnisation des dégâts de grands gibiers. Mais les dégâts de grand gibier ayant été transférés en intégralité vers les fédérations, les timbres allaient jusqu'à

110 € dans le Var, pour assurer ces indemnisations. Willy SCHRAEN a eu la volonté de changer cette situation, et le résultat des négociations est le permis à 200 €. La fédération récupère ainsi une partie des timbres, et le chasseur paie moins cher son permis. Mais l'indemnisation des dégâts de grand gibier augmente d'année en année, ce qui ne satisfait ni les agriculteurs ni les chasseurs.

Sachant que 80 à 90 % des dégâts sont causés sur 10 à 15 % du territoire, il fallait faire diminuer les dégâts sur ces territoires, ne pas pénaliser les autres, et ne pas faire payer aux chasseurs les dégâts sur des territoires non chassés. Une mission parlementaire a été lancée, et le rapport Perea-Cardoux va dans le sens des chasseurs : « *Tous les territoires susceptibles d'être chassés doivent participer aux indemnisations de dégâts de grands gibiers.* ».

Le président MEISSEL précise qu'il faut maintenant des décrets d'application de la loi pour que les fédérations aient légitimité à récupérer les sommes auprès de tous les territoires. Ces avancées permettent de renforcer les fédérations régionales et départementales sur le plan financier mais aussi dans leur rôle.

Par ailleurs, l'État avait la volonté de créer une « éco-contribution », constituée d'un apport par la FNC de 5 € par chasseur, et d'un versement de l'État de 10 € par chasseur. Les sommes ainsi versées sur un fonds dédié seront allouées aux fédérations départementales sur des projets précis. Une commission mixte Sénat-Assemblée nationale doit être créée pour étudier la mise en place.

Le président cita ensuite **les amendements votés par le Sénat, parmi lesquels :**

**L'Office Français de la Biodiversité**, établissement public qui regroupera à partir du 01/01/2020 l'Agence Française de la Biodiversité et l'ONCFS, devient l'OFBC.

**Les délits d'entrave à la chasse** ont été confirmés, les sanctions peuvent aller jusqu'à 30 000 € d'amende et un an de prison. Marc MEISSEL invite, en cas d'installations saccagées, à porter plainte, et en cas d'entrave directe, à appeler les forces de police ou de gendarmerie.

**Au niveau de la sécurité**, seront inscrits dans la loi, l'obligation du port du gilet pour la chasse collective en battue, et la pose de panneaux de signalisation sur les voies publiques. Une nouvelle obligation a été votée : la remise à niveau obligatoire pour tous les chasseurs.

**Suspension immédiate du permis de chasser** « en cas d'accident mortel ou corporel ou d'incident grave ayant mis en danger la vie d'autrui », et mise en place d'une commission de sécurité au sein de chaque fédération va voir le jour.

**10 % des 50 % des sièges à l'OFBC** sont accordés aux chasseurs (50 % Etat, 50 % répartis entre les associations de protection de la nature, la fédération nationale des chasseurs, la fédération des pêcheurs etc.).

Intégration dans le droit français de tous les **motifs de dérogations** prévus par la directive européenne (notamment pour la chasse à la glu).

Reconnaissance des fédérations dans la **répression du braconnage**.

**Interdiction de lâchers de sangliers**, interdiction du nourrissage des sangliers sauf l'agrainage de dissuasion inscrit dans le schéma départemental des fédérations de chasse (sur des périodes précises et en quantités définies).

**Dans le cadre de la gestion adaptative**, la déclaration sur le carnet de prélèvement va être remplacée par une application sur le téléphone (mise en place pour la bécasse cette année pour les chasseurs le souhaitant).

La priorité à la police de l'OFBC est réaffirmée.

**L'intégration des chasses traditionnelles** dans le patrimoine cynégétique français.

Le président MEISSEL fait ensuite part de ses inquiétudes sur le calendrier. Si la loi est votée courant juin, il a été prévu de demander que la validation du permis 2018/2019 soit prorogée d'un mois jusqu'au 31 juillet.

**Nouveau plan Loup** : les prélèvements pourront être portés à 17-19 % (soit jusqu'à 100 loups en France, contre cette année 51) dans des « zones 0 » où des battues pourront être organisées et des tirs renforcés pourront être effectués par les éleveurs avec la participation de chasseurs.

L'ONCFS a animé 3 formations Loup fin 2018 pour un total de 119 participants. Dès qu'une trentaine de chasseurs seront inscrits, une nouvelle formation sera organisée.

**La Peste Porcine Africaine (PPA)** sévit en Belgique, les chasseurs ont créé des zones neutres par des clôtures et des tirs avec l'appui de l'armée, et la France n'est pour le moment pas touchée.

**La maladie d'Aujeszky** est une autre préoccupation. La région est touchée, des élevages de cochons ont été contaminés et les animaux ont été abattus. Cette maladie est mortelle en 48 heures pour le chien qui a été en contact avec un sanglier malade. Les prélèvements sanguins réalisés sur buvard vont donc être poursuivis pour la détection de cette maladie. Il n'existe pas de vaccin, ni remède, il faut faire de la détection et conditionner les chiens pour qu'ils n'aillent pas mordre les sangliers.

**Le classement des nuisibles** pour le département du Var devrait être le suivant :

- Le renard et la fouine dans tout le Var pour 6 ans.
- La corneille noire est susceptible d'être classée nuisible sur le canton de Rians, et les communes de

Garéoult et Brignoles.

- Pour la pie, la décision définitive pour le classement dans le canton de Rians, les communes de Brignoles, Garéoult, Hyères, Roquebrune sur Argens, et Fréjus sera prise par le Ministère le 6 mai.

L'ONF a dû procéder à plusieurs tractations pour des territoires dont le bail n'a pas été renouvelé, et les litiges ont été réglés dans la majeure partie des cas (litiges sur le coût de la location et les aménagements).

**La glu** : la LPO attaque maintenant cette pratique au niveau de la Commission européenne. Dans leur ensemble, les chasses traditionnelles ont été confortées par tous les textes. Le ministre François de RUGY a voulu réduire les quotas, le droit de capture passant ainsi dans le département de 27 000 prises, à 12 200, en se basant sur les prises de l'année passée. Les négociations avec M. de RUGY n'ont pas abouti et aucune information n'a filtré depuis la 2<sup>ème</sup> réunion du 19 mars au ministère. En conséquence, à la veille de la prise de nouveaux arrêtés, le système actuel des languettes sera remis en place provisoirement pour ne pas pénaliser ceux qui pratiquent cette chasse RÉELLEMENT.

**Secteurs cynégétiques modifiés en Assemblée générale 2018** : 7 secteurs cynégétiques ont été décidés pour le département. Le secteur du nord-ouest du Haut-Var a été redécoupé, avec 3 administrateurs. Pour 5 des secteurs il y aura 2 administrateurs et pour les 2 plus petits secteurs : Rians/Vinon/St-Julien/St-Maximin, et St-Raphaël/Fréjus/l'Estérel, il y aura un administrateur. Cela sera confirmé prochainement, et rendra plus aisées les réunions et la mise en place des mesures.

**Le président Marc MEISSEL fit voter ensuite différentes résolutions à main levée :**

- **Fusion des comptabilités** : dans le cadre de la réforme de la chasse, il est obligatoire de fusionner les comptabilités Service général et Service dégâts à compter du 1<sup>er</sup>/07/2019.
- **Assemblée générale supplémentaire** : Marc MEISSEL lut l'intégralité du texte de procédure et obligations : « en cas de nécessité d'organiser une A.G. supplémentaire, le Conseil d'administration pourra, [...] mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique ».
- **Renouvellement des Commissaires aux comptes** : le mandat des commissaires aux comptes de la société KPMG, représentée par M. Pierre GAUTIER, arrivant à expiration, Marc MEISSEL demande le renouvellement de leur mandat.
- **Désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant** : la candidature de M. SALUSTRO REDEL est proposée au vote.

Tous les points furent votés à l'unanimité.

## M. Joël DEVILETTE, responsable du Service comptabilité de la F.D.C. du Var, présenta ensuite le bilan financier au 30/06/2018



Le résultat positif global au 30/06/2018 indique une saine gestion financière de la FDC83. A la demande de la Chambre Régionale des Comptes, une présentation beaucoup plus précise sur les éléments financiers ont été délivrées par Joël DEVILETTE.

## M. Pierre GAUTIER, de KPMG commissaire aux comptes



Il résuma le rapport et assura aux membres de l'A.G. que rien ne s'opposait à la certification des comptes 2018 de la Fédération.

## Marc MEISSEL présenta ensuite les nouveaux tarifs

A partir du 1<sup>er</sup>/07/2019, la base du prix du permis est le permis national à 200,00 € :

	Permis départemental	Permis national
Timbre	95,00	95,00
Taxe Etat (éco-contribution)	4,00	4,00
Redevance ONCFS	44,50	44,50
Taxe Etat (ONCFS)	5,00	5,00
Part FNC		51,50
<b>Sous-total</b>	<b>148,50</b>	<b>200,00</b>
Frais dossier	5,00	5,00
Assurance minimum FDC83	20,00	20,00
<b>TOTAL</b>	<b>173,50</b>	<b>225,00</b>



Le timbre unique est donc à 95 € et le timbre grand gibier a disparu. Suite à cette disparition, le Conseil d'administration propose de passer le carnet de battue de 100 à 200 €. De plus une taxe de solidarité de 200 €/an sera demandée à tous les adhérents territoriaux. Une taxe sur les communes ayant des dégâts sera instaurée également, conformément à la loi, celle-ci sera proportionnelle aux montants de dégâts de la campagne de 2017/2018 pour cette année, avec un plafonnement de taxe à 1 000 €.

Les tarifs des bracelets restent inchangés :

Bracelet chevreuil, chamois, mouflon, cerf Sika, daim	27,00 €
Bracelet cerf Elaphe	92,00 €
Bracelet en enclos	1,32 €
Timbre fédéral premier permis	Gratuit

Le budget prévisionnel que proposa ensuite Joël DEVILETTE tient compte de toutes ces nouveautés, avec une variation des charges et produits de 4,8 % à la baisse par rapport à celles de 2018/2019.

RESULTAT DES VOTES

	VOTANTS	BLANCS	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE	Abstention
<b>NOMBRE TOTAL DES VOIX ( inscrits )</b>	16587						
<b>Résolution 1</b> <u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2018</u> L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le compte- rendu de l'assemblée générale du 28 avril 2018 à La Londe Les Maures	13707	110	0	13597	13597	0	0
<b>Résolution 2</b> <u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU MORAL 2018</u> L'assemblée générale, dument informée et après avoir écouté le rapport énoncé par le Président MEISSEL , approuve le compte-rendu moral 2018.	13707	191	0	13516	13516	0	0
<b>Résolution 3</b> <u>APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FDC VAR</u> Validation définitive des secteurs géographiques L'assemblée générale adopte les modifications du règlement intérieur.	13707	130	0	13577	13577	0	0
<b>Résolution 4</b> <u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2017-2018</u> L'assemblée générale, dument informée et après avoir écouté le rapport du commissaire aux comptes, approuve le compte-rendu financier de l'exercice 2017-2018.	13707	156	0	13551	13551	0	0
<b>Résolution 5</b> <u>AFFECTATION DU RESULTAT ET REPARTITION DES RESERVES</u> L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve l'affectation du résultat comptable et la nouvelle répartition des réserves au 30-06-2018	13707	140	0	13567	13567	0	0
<b>Résolution 6</b> <u>COTISATIONS 2019-2020</u> L'assemblée générale, ratifie de prix des cotisations pour 2019-2020. Cotisation annuelle départementale et nationale à 95 € Contributions grand gibier : Carnets de battues à 200 € Contribution de solidarité fixe par territoire à 200 € Contribution territoriale suivant barème ci-dessous dégâts inférieurs à 1 000 € => contribution à 0.00 € / ha dégâts de 1 000 € à 2 000 € => contribution à 0.10 € / ha dégâts de 2 000 € à 4 000 € => contribution à 0.20 € / ha dégâts de 4 000 € à 6 000 € => contribution à 0.30 € / ha dégâts de 6 000 € à 8 000 € => contribution à 0.40 € / ha dégâts de 8 000 € à 10 000 € => contribution à 0.50 € / ha dégâts supérieurs à 10 000 € => contribution à 0.60 € / ha La contribution territoriale sera plafonnée à 1 000 € maximum	13707	204	104	13399	10773	2136	490
<b>Résolution 7</b> <u>GRATUITE DU TIMBRE FEDERAL POUR LES NOUVEAUX CHASSEURS</u> L'assemblée générale, décide de renouveler la gratuité du timbre fédéral (au lieu de 30 €) pour les nouveaux chasseurs pour la saison 2019-2020.	13707	160	0	13547	13527	20	0
<b>Résolution 8</b> <u>PRIX DU BRACELET DU PLAN DE CHASSE 2019-2020</u> L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, décide de maintenir les prix des bracelets du plan chasse à leur montant actuel à savoir 92 € pour le cerf élaphe et 27 € pour le chamois, le chevreuil, le daim, le mouflon et le cerf sika. Le prix du bracelet en enclos reste fixé à 1.32 €.	13707	186	0	13521	13294	227	0
<b>Résolution 9</b> <u>BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION POUR 2019-2020</u> L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget prévisionnel d'exploitation pour l'exercice 2019-2020 arrêté globalement à 2 610 100 €	13707	235	0	13472	13382	50	40

## LES INTERVENTIONS

### MM. Michel CARRAUD et Pierre ALBEYSSON de la société Protect Hunt



M. ALBEYSSON, chasseur, présente et fit une démonstration d'un mécanisme dont il est à l'origine, le P10, améliorant la sécurité pour les chasseurs, à poser sur la crosse. Il s'agit d'un avertisseur électronique

qui permet de définir la zone de tir autorisée et être averti dès la sortie de la zone de tir définie, par un signal sonore. Depuis 2016, plusieurs sociétés de chasse (Gassin, Solliès-Ville, La Londe-les-Maures) ont testé ce matériel puis s'en sont équipées. Il est commercialisé au prix d'environ 200 €. Puis en 2019 sera commercialisée une arme avec système intégré. C'est une 1<sup>ère</sup> mondiale, et le constructeur est français.

### M. Marc ALLIONE, administrateur



L'érosion du nombre de chasseurs et de permis, année après année, est un souci, expliqua-t-il. Aussi la société Exterion Media a été sollicitée dans un projet de communication. Après une analyse des flux sur

les réseaux sociaux, afin de définir des profils types, puis le choix en accord avec la FNC d'une période propice, une campagne publicitaire et de recrutement reposant sur des photos et vidéos va être développée au travers de ces médias. « On espère arriver à toucher 8 000 personnes en 15 à 20 jours ». Cette campagne de communication pourrait être poursuivie si elle est bénéfique.

### M. Pascal ETIENNE, représentant Mme Fabienne JOLY présidente de la Chambre d'agriculture du Var



Une nouvelle équipe dynamique est en place à la Chambre d'agriculture, qui souhaite « Travailler et retravailler en étroite collaboration avec les chasseurs ». « Le message est clair » affirma M. ETIENNE :

« une discussion vaut mieux qu'une bataille acharnée, entre les élus de l'agriculture, les présidents de coopératives et les chasseurs. » Il remercia Marc MEISSEL pour son exemplarité.

### Mme Concha AGERO déléguée interrégionale adjointe de l'ONCFS représentant le directeur général M. Olivier THIBAUT et le délégué interrégional M. Eric HANSEN



L'ONCFS va rejoindre l'OFB pour former l'OFBC, et leurs messages seront réunis. « C'est une révolution » estima-t-elle. Le délégué de l'ONCFS Eric HANSEN est nommé directeur interrégional du futur OFBC au

1<sup>er</sup> janvier 2020. Parmi les sujets d'actualité, Mme AGERO évoqua les contrôles de la pratique de la glu qui se sont tous très bien déroulés : « Je vous remercie au nom de nos agents qui ont une mission difficile. », les loups au nombre de 500, la Peste Porcine Africaine qui se propage vite, la maladie d'Aujeszky à surveiller. Mme AGERO releva avec satisfaction l'amélioration du bilan de la sécurité à la chasse, souhaitant que ce travail soit poursuivi. Un effort est à faire du côté des armes chargées dans les voitures et des dispositifs non mis en place. « Il n'y a pas de chasse innovante, durable sans accent sur la sécurité. »

### M. Bernard MARCHAL procureur de la République de Toulon

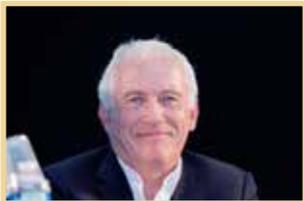


Cette année le bilan de la sécurité est encourageant (un auto-accident). M. MARCHAL fit deux remarques procédurales. La première, sur la création du délit d'entrave qui est intéressante sur les moyens

d'actions par rapport aux flagrants délits, et permet aussi d'intervenir et de calmer ce genre d'initiatives. En cas de manœuvres délibérées et répétées, cela permet d'envisager de se constituer partie civile et demander une indemnisation. Deuxième point, sur les commissions de sécurité à mettre en place, les chasseurs pourront prendre eux-mêmes en charge les mesures de sûreté sans passer devant les tribunaux.



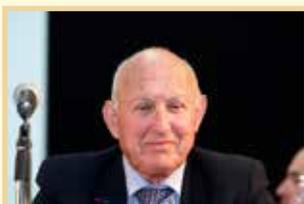
## M. Thierry COSTE, conseiller à la Fédération Nationale des Chasseurs



Il n'hésita pas à parler d'une année exceptionnelle. Pour lui, M. Willy SCHRAEN, président de la FNC, est un vrai réformateur, déterminé et « vous avez cette chance formidable d'avoir au bureau Marc

MEISSEL qui soutient totalement la politique de M. SCHRAEN ». Le combat conduit est compliqué et il faut accompagner cette réforme, qui représente trois ans de travail. « Les espèces protégées ne doivent plus être aussi protégées, et les espèces chassables non plus. » conclut-il, prônant une gestion adaptative des espèces.

## M. Jean-Pierre VERAN, conseiller départemental, représentant le président Marc GIRAUD, maire de Cotignac et président des Maires de Var



Il s'est félicité d'une assemblée nombreuse, a encouragé les chasseurs à maintenir les pistes en bon état dans le respect des randonneurs et autres usagers, et a mis l'accent sur la sécurité.

« Le prix du permis diminue de 200 €, (...) et le boîtier de sécurité coûte 200 €, (...) je voulais vous faire réfléchir là-dessus. »

## M. François de CANSON, maire de la Londe les Maures, président du Comité Régional de Tourisme et conseiller régional représentant le président M. Renaud MUSELIER



« Sur la sécurité dans ma commune, j'ai résolu le problème : c'est moi qui finance (l'équipement en système de sécurité), et tout le monde est en pleine sécurité ». La chasse doit continuer à être un atout éco-

logique, social et économique pour nos territoires, il faut la préserver et la développer de façon adaptée aux enjeux territoriaux. « Le président de la Région, M. MUSELIER, soutient la chasse, y compris la chasse à la glu. » assura M. de CANSON. En effet, la loi a qualifié la région de chef de file en matière d'aménagement et de développement durable, et de protection de la biodiversité, et la Région a mis en place le dispositif Chasse en y consacrant des sommes très substantielles.

## Mme Valérie GOMEZ-BASSAC, députée de la 6<sup>ème</sup> circonscription du Var



La réforme de la chasse vise à un équilibre entre les chasseurs et les non-chasseurs et à stopper les oppositions entre les chasseurs et les écologistes. « Vous représentez la ruralité, vous portez cette

ruralité, je défends cette ruralité [...] et je serai toujours à votre écoute. »

## Mme Sereine MAUBORGNE, députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Var et secrétaire du groupe Chasse à l'Assemblée nationale



« La chasse doit s'adapter, se moderniser pour gérer plus efficacement la faune sauvage, responsabiliser les gestionnaires des territoires, repartir à la conquête de l'opinion publique et promouvoir une

chasse durable. » rappela-t-elle. Grâce au travail du groupe Chasse de l'Assemblée Nationale, le texte du projet a été amélioré pour devenir plus pragmatique. L'État doit se concentrer sur ses missions régaliennes, police rurale et expertise, et le transfert des compétences nouvelles aux fédérations, déjà en charge de missions de service public, est normal, et accompagné du transfert des moyens financiers. La gestion adaptative est une solution de bon sens et il faudra l'appliquer de façon prioritaire pour le loup. La création de l'OFBC, pour une police rurale de la chasse, de la pêche, de la nature permettra de renforcer les effectifs dans les départements.

Monsieur le Maire Didier BREMOND a remis au président Marc MEISSEL, la médaille de la ville pour tout ce qu'il fait sur le territoire, et sur la commune de Brignoles.



## M. Vincent CHERY de la DDTM, représentant le préfet du Var M. Jean-Luc VIDELAINE conclut cette assemblée générale.



Il se réjouit de la qualité des débats, et que sur des questions de territoires, de ruralité, de la gestion d'espaces naturels, les interlocuteurs parviennent à transcender les postures ou les clivages, en faisant le parallèle avec la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers qu'il préside. Il encouragea les chasseurs à poursuivre la pression sur les sangliers. Pour le loup, il va falloir une mobilisation grandissante des chasseurs. *«J'ai mesuré ce que vous représentez aujourd'hui au-delà du loisir, de la passion, de la gestion de l'espace naturel, [...] en termes de lien social.»* termina M. CHERY.

Pour clôturer ce congrès 2019, les sonneurs «Le Rallye Trompes Maures Estérel», conduits par Bernard MONTBARBON ont fait résonner les cuivres.



## TITRES HONORIFIQUES 2019

### Médaille de bronze

- Gilles VERRET, membre de la société de chasse de Brignoles, administrateur de la FDC83, président de l'APAV83.
- Henri-Michel RAUDE, 1er vice-président Grands gibiers du club cynégétique d'Evenos.
- Aimé MISTRAL, membre de la société de chasse de La Garde-Freinet (absent).
- Marius NOBILI, membre de la société de chasse de La Garde-Freinet (absent).
- Jacques CORNIER, président puis vice-président de la société de chasse du Lavandou.
- Louis SACCARELLO, membre de la société de chasse du Lavandou (absent).
- Roger PACCHINI, chef de battue, membre du Conseil d'Administration de la société de chasse de Saint-Julien le Montagnier, vice-président de la société de Chasse, piégeur agréé, président du CCFF de St-Julien pendant 16 ans.
- Daniel GILLET, membre du Conseil d'administration de la société de chasse de Saint-Julien le Montagnier, trésorier de la société de Chasse.
- Jean-Claude BLANC, membre du Conseil d'administration de la société de chasse de Solliès-Pont, formateur au permis de chasser.
- Guy MARCANTONI, membre du Conseil d'administration de la société de chasse de Solliès-Pont, formateur au permis de chasser.
- Guy MONDARY, secrétaire de la société de chasse de Trans en Provence, chargé des questions sur l'environnement.

### Médaille d'argent

- Guy CORNA, président de la société de chasse de Cavalaire (absent).

### Médaille d'or

- André VIDAL, président de la société de chasse d'Evenos depuis 40 ans.

### Médaille de bronze de l'ONCFS

- Guy AGNELLO, administrateur de la FDC83 sur le secteur de Draguignan/Haut-Var puis trésorier de la FDC83, délégué auprès du CNB varois, trésorier de la société de chasse de Draguignan.



## INAUGURATION DE LA SALLE CESAR BARONI AU SIEGE SOCIAL

A l'issue de l'Assemblée générale, les participants se sont dirigés vers le siège social de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var, au 21 rue de Tielt à Brignoles pour son inauguration.

En effet dans notre « Maison de la Chasse et de la Nature » acquise en 2013, une salle a été rénovée et porte le nom de César BARONI, qui nous a quittés le 14 mai 2014. César, ancienne « gueule-rouge » et cabanier passionné a véritablement été à l'origine de l'achat de cet ancien bâtiment de la mutuelle des mines de bauxite par notre Fédération. Il a su par sa persévérance convaincre les différents protagonistes que la chasse varoise méritait un siège d'exception ! Il a été entendu puisqu'aujourd'hui votre Fédération possède cet outil magnifique ! Un grand merci à toi César !



Les rubans tricolores ont été coupés par son fils Luc BARONI et ses petits enfants avant la visite de la salle.

En présence des participants au Congrès, le président MEISSEL lui a rendu hommage, et a remercié le Crédit Agricole, la ville de Brignoles, le Conseil Départemental du var, le Conseil régional Sud PACA et tous ceux, qui par leur aide financière ont fait en sorte que cette maison des chasseurs varois puisse voir le jour. Il a rappelé les montants investis par chacun. Un coup de chapeau également à deux administrateurs, Messieurs Christian ZEMA par ailleurs président de la société de chasse de Brignoles et Francis GIORGI responsable du patrimoine et des travaux au sein de la Fédération qui ont œuvré sans retenue pour la réussite de ce projet.

Monsieur Luc BARONI, fils de César, a remercié le président MEISSEL et la FDC83. Puis Mme Valérie GOMEZ-BASSAC, députée de la 6ème circonscription, Mme Chantal LASSOUTANIE, conseillère départementale pour le canton de Brignoles, M. François de CANSON, maire de la Londe-les-Maures et conseiller régional représentant le président M. Renaud MUSELIER, M. Didier BREMOND, maire de Brignoles, M. André CARAVA, sous-préfet de Brignoles, ont témoigné devant l'assistance de l'importance de maintenir les traditions cynégétiques.

Un apéritif dinatoire a permis de conclure cette matinée chargée d'émotion et de convivialité !

## VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2019/2020 : CE QUI VA CHANGER

Dans le cadre de la réforme de la chasse, sans complication entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, courant juin le chasseur recevra sa demande de validation directement à son domicile.

La validation pourra s'effectuer directement en ligne à partir du site internet de la FDC83, par voie postale ou par le biais de votre société (si elle participe à la collecte des demandes de validations).

Avec la réforme en cours, il est possible qu'exceptionnellement les validations ne soient traitées qu'à partir de juillet 2019 partout en France. Il se peut même que la validation du permis soit prorogée d'un mois (31/07/2019).

Nous vous tiendrons informés, n'hésitez pas à consulter notre site internet.

### Les grands changements de la réforme :

- 1 La validation nationale passera de 400 € à 200 € (hors frais de dossier de 5 € et assurance RC obligatoire).
- 2 La validation départementale ne permettra plus de chasser dans les communes limitrophes.

### Les changements au niveau fédéral :

- 3 Une seule validation départementale Var qui permettra de chasser le petit et le grand gibier pour 148.50 € (hors frais de dossier de 5 € et assurance RC obligatoire).
- 4 La demande de carnet bécasse sera désormais possible avec l'option e-validation.

Cette option permet l'impression de votre validation directement chez vous depuis notre site internet [www.fdc83.com](http://www.fdc83.com). Le carnet bécasse sera expédié ultérieurement.

Il se peut que le carnet bécasse soit supprimé pour les chasseurs optant pour la déclaration par l'application CHASSADAPT.

Nous vous tiendrons informés, n'hésitez pas à consulter notre site internet [www.fdc83.com](http://www.fdc83.com).



Pour être certains de recevoir votre carnet de prélèvement bécasse avec votre validation, pensez à retourner votre carnet de la saison dernière avant de valider.

## GLU ! LE FEUILLETON CONTINUE...

Après une saison 2018/2019 bien tourmentée, une éclaircie est venue traverser notre ciel le 28 décembre.

En effet le Conseil d'État a purement et simplement rejeté une troisième fois (après 1989 et 1992) la demande de la LPO d'interdiction totale de la glu. La pratique est donc bel et bien confortée sur la forme, comme l'ensemble des chasses traditionnelles françaises, conformément à la promesse du candidat MACRON lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2017.

Sur le fond malheureusement, la baisse injustifiée des quotas de capture, la volonté des DDT d'harmonisation des arrêtés départementaux, les demandes de plus en plus contraignantes de l'ONCFS sur la localisation et le contrôle des installations, font que si, comme dit plus haut la pratique est bel et bien confortée, elle devient de plus en plus compliquée à mettre en œuvre. Devant cet état de fait, notre fédération, associée aux autres fédérations de PACA, a multiplié les rencontres avec les ministères concernés (la chasse étant sous la double tutelle du ministre de l'Environnement et de celui de l'Agriculture), mais aussi avec les services du président de la République. De nouveaux rendez-vous ont été demandés, et nous allons revoir les responsables des cabinets ministériels dans les jours qui viennent. La discussion est ouverte, nous avons apporté tous les éléments scientifiques et ornithologiques qui prouvent que nous sommes bien

en-deçà des seuils de capture pouvant porter atteinte aux espèces.

Nous avons aussi également versé au dossier une étude réalisée par le Docteur Matthieu BOOS, démontrant que la capture et le nettoyage n'avaient aucun effet néfaste sur le métabolisme des oiseaux. Nous avons dernièrement fait des propositions cohérentes aux ministères. S'il s'avérait qu'elles soient entendues, nous pourrions revenir à des modes de fonctionnement beaucoup plus simples comme nous avons connu dans le passé.

Si par contre l'État français persistait et maintenait sa position idéologique sur les quotas de capture, la méthode des "languettes" lancée l'année dernière serait de nouveau mise en place pour la saison 2019/2020, certainement avec quelques petits ajustements tendant à la rendre moins contraignante, tant pour les pratiquants que pour les gestionnaires de territoires...

Nous vous tiendrons bien entendu informés de l'avancement des discussions !

Marc ALLIONE



**GLU DE PROVENCE**  
SPÉCIALISTE DE LA GRIVE

**ALIMENTATION  
ACCESSOIRES  
GLU**

HORAIRES D'OUVERTURE  
SEPTEMBRE À FÉVRIER: MARDI AU SAMEDI 15H-19H  
MARS À AOÛT: MERCREDI VENDREDI SAMEDI 15H-19H

06 87 55 23 39  
WWW.GRIVES.NET

44  
CHEMIN DU PIN  
83170  
BRIGNOLES  
FLASHCODE GPS

### OLLIOULES

#### LA JOIE D'APPRENDRE À CHILER !

Les cours de CHILET sont donnés tous les lundis, ouverts à tous les jeunes et les anciens.

Contactez M. De Lisle au 0675680926,

#### CONCOURS DE CHILET

Dimanche 07 juillet 2019 à la salle des fêtes d'Ollioules.

**Inscription gratuite** à partir de 8h, de nombreux lots pour tous les concurrents

## A VOS AGENDA !

- Samedi 08 juin 2019 - Fête de la Saint Hubert - Site de la salle polyvalente, NEOULES
- Dimanche 09 juin 2019 - Fête de la chasse - Chapelle St Roch, ROQUEBRUNE SUR ARGENS
- Dimanche 07 juillet 2019 - Fête du Chien - Sous bois du chateau, OLLIERES
- Dimanche 28 juillet 2019 - Fête du chien - LA VERDIERE
- Dimanche 04 août 2019 - Fête du chien - Ancien stade (parc de loisirs), BARJOLS

Affiche sur notre site  
[fdc83.com](http://fdc83.com)



## PIERRE ZACHARIE UNE VIE AU SERVICE DE LA CHASSE



Pierre ZACHARIE est ingénieur des services vétérinaires, expert et référent national en pathologies des grands gibiers et en hygiène de la venaison, il a été invité par la FDC83 pour nous parler de la Peste Porcine Africaine (PPA), la maladie d'Aujeszky et la maladie de Lyme.

**Mais qui est cet homme jovial qui nous parle avec passion et engagement des pathologies qu'il a étudiées longuement ?**

Issu du milieu agricole et rural, il est né en 1955 à Valence. Allant à la pêche avec son père qui avait délaissé la chasse, il découvrit cette dernière passion avec son grand-père chasseur et braconnier - nous pouvons le dire aujourd'hui.

Pierre nous parle avec entrain de son premier prélèvement à 6 ans, et à son intonation et sa formulation, on peut imaginer facilement ce gamin sauter de joie et de fierté à ce moment-là.

« Mon grand-père avait adapté un fusil au 12, dont il avait scié la crosse et le canon pour qu'il corresponde à ma morphologie d'enfant. Bien sûr il ne fallait pas le dire à la grand-mère ! Ce jour-là, j'ai tiré au gîte un lièvre. »

Dès qu'il eut fini de me raconter ce souvenir, un autre surgit : « Dans le grenier, toujours avec mon grand-père, on fabriquait les cartouches avec de la poudre noire. Cette

précision est notable car lors de la chasse à la plume, lorsque le coup partait, un nuage de fumée noire nous cachait totalement la vue, si bien qu'il fallait se baisser pour voir si l'oiseau avait été touché ou pas. »

Après des années d'études l'ayant mené à de multiples postes dans différentes régions, il trouva sa voie finalement dans l'enseignement où il fit carrière pendant plus de 35 ans avec une spécialité en pathologies des maladies des animaux domestiques.

En 2006, lorsque la réglementation européenne obligea les chasseurs souhaitant commercialiser leurs gibiers, à acquérir un ensemble de connaissances, il eut l'idée de créer une formation intitulée « examen initial et pathologies pour la commercialisation du gibier » qui fut validée par le ministre de l'environnement, le ministre de l'agriculture et la FNC.

C'est ainsi qu'il forma de nombreux techniciens de fédérations de chasseurs et des gardes de l'ONF. C'est toujours un réel plaisir pour lui de faire des réunions d'informations et ainsi avoir la joie de rencontrer des chasseurs dans toute la France voire à l'étranger.

Le voici retraité depuis tout juste un an. Chasseur depuis l'âge de 5-6 ans aux alouettes, puis aux grives avec son premier 12 mm, et sa passion de la chasse étant toujours présente, il espère en profiter pendant de nombreuses années pour aller chasser en montagne, à l'approche des chamois, mouflons etc.

*Christel HELSTROFFER*

## PESTE PORCINE AFRICAINE

**Qu'est ce que c'est ?**

Définition

Maladie infectieuse et contagieuse des suidés domestiques et sauvages :

- pas une zoonose,
- maladie à impact économique très important,
- maladie à notification obligatoire auprès de l'OIE (Office International des Epizooties).



## Etiologie

- maladie virale hautement pathogène,
- présence du virus dans tous les liquides et tous les tissus des suidés (viande, sang, fèces, moëlle osseuse),
- résistance aux grandes variations de pH et de températures,
- résistance aux désinfectants usuels,
- la cuisson à 60 °C inactive le virus.

## **Où est elle ?**

### Répartition géographique

- endémique en Afrique sub-saharienne,
- endémique en Sardaigne,
- en 2007 : eaux grasses par bateau en Géorgie puis Biélorussie, Russie, Ukraine, Estonie en 2012 et 2013,
- Lettonie, Lituanie, Pologne en 2014 et 2015,
- en 2017 10 pays sont touchés dont la Roumanie et en 2018 la Belgique.

Nombre de cas en Europe au 27 juillet 2018 : 4 111  
Nombre de cas en Belgique depuis début septembre 2018 et au 6 mars 2019 : 612

**Dernier chiffre reçu, en Belgique : au 6 mai 2019 : 776 sangliers reconnus positifs à la PPA.**

## **Que faire ?**

### Prévention et contrôle de la maladie en France

- Depuis fin 2018 mise en place d'une Zone d'Observation Renforcée (ZOR) sur quatre départements : Ardennes, Meuse, Meurthe et Moselle, Moselle.
- Depuis janvier 2019 mise en place d'une zone blanche (scindée en deux, centre, zone la plus exposée, et nord) le long du secteur belge infecté. Elle concerne 24 communes des Ardennes et de la Meuse.

## **OPERATION DEPEUPLEMENT**

Dans cette zone :

- tout sanglier doit être abattu. La destruction est effectuée principalement par les chasseurs, les agents de l'ONCFS et de l'ONF, les lieutenants de louveterie. L'armée intervient également mais au niveau logistique. Elle peut être réalisée par des agents assermentés de jour comme de nuit, avec utilisation de véhicules motorisés, de sources lumineuses, de lunettes de tir de nuit à infrarouge. Des tirs à partir d'hélicoptères équipés de matériel à vision thermique sont également effectués.

### Prévention et contrôle de la maladie en France

- Seul l'emploi de chiens de petites quêtes est autorisé.
- Les sangliers abattus sont transportés vers des points de collecte (3 en Meuse et 2 dans les Ardennes) pour être acheminés vers l'équarrissage et détruits.
- Ces animaux sont indemnisés par l'État à hauteur de 100 euros par animal, versés aux chasseurs, correspondant au défraiement pour géolocalisation, l'emballage et le transport de l'animal vers le centre de collecte pour l'équarrissage.
- Toute activité forestière, économique et de loisir est interdite depuis le 18 janvier.
- L'activité des patrouilles de surveillance pour rechercher les cadavres est intensifiée (330 actuellement).

### Prévention, perspectives d'évolution de la maladie et conséquences en France

- De nouvelles clôtures sont posées régulièrement. Il est envisagé cette technique sur plus de 80 km.
- Malgré toutes ces précautions, l'apparition de cette maladie paraît hélas inéluctable.
- Comme les Fédérations de Chasseurs concernées l'avouent : « Il s'agit d'une véritable bombe atomique ! »

L'apparition de cette maladie serait un véritable drame pour l'élevage porcin, car la France perdrait son statut de pays officiellement indemne de PPA, gage de pouvoir exporter sa viande de porc en Asie (50 % de la production). Les pertes seraient de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros.

Cette maladie aurait des répercussions gigantesques dans le monde de la chasse avec une chute certaine du nombre de permis.



**HERBIN**

FABRICANT DE CLÔTURES ÉLECTRIQUES  
DÉPÔT DE CARCÈS  
ZA Les Praderies - 83570 CARCÈS  
Tél. 06 73 69 36 17  
[www.clotures-herbin.fr](http://www.clotures-herbin.fr)  
[www.clotures-electriques.com](http://www.clotures-electriques.com)

## LA MALADIE D' AUJESZKY ET SA TRANSMISSION AUX CHIENS DE CHASSE



*L'attention de différents secteurs proches de la nature (chasseurs, vétérinaires, et même administrations) a été attirée, il y a une vingtaine d'années, sur la circulation du virus de la maladie d'Aujeszky chez les sangliers en France.*

*Cette situation a été notamment révélée par la mortalité de chiens de chasse ayant consommé des abats ou de la viande de sanglier ou s'étant battus avec des sangliers.*

*Quelle en est l'origine et qu'en est-il réellement ?*

### La maladie d'Aujeszky, c'est quoi ?

Cette maladie virale a été identifiée par un vétérinaire hongrois (M. AUJESZKY) en 1902.

Elle a été révélée grâce à l'intensification de l'élevage porcin notamment dans l'ouest de la France.

Elle se traduit chez le porc domestique par :

- une mortalité de 100 % pour les porcelets de moins de 2 semaines,
- une mortalité de 50 % pour les porcelets de 3 semaines,
- une mortalité de 5 % pour les porcs adultes.

Les symptômes chez les jeunes porcelets sont des signes nerveux d'encéphalite, des convulsions et des tremblements. La mort intervient rapidement.

Les voies de contamination sont multiples :

- par contact direct : groin à groin, par la saillie, par le lait,
- par contact indirect : locaux, matériels, alimentation (eaux grasses).

Suite à des mesures drastiques (abattages massifs), la maladie a été jugulée dans l'élevage porcin et la France est indemne de maladie d'Aujeszky depuis 2008.

### La maladie d'Aujeszky chez le sanglier

La présence de cette maladie chez les suidés sauvages a été mise en évidence depuis plusieurs années, que ce soit en Europe ou aux États-Unis d'Amérique. L'infection ne date pas d'hier puisque le virus a été signalé depuis longtemps, dans différents pays. Elle a atteint parfois des pourcentages impressionnants, comme le prouvent les sondages sérologiques effectués sur les animaux abattus au cours de deux saisons de chasse (2013 et 2014).

#### **Situation en Europe**

Pourcentages d'animaux testés et positifs : 1,7 % en Allemagne, 3 % aux Pays-Bas, 4 % en France, 26,8 % en ex-Yougoslavie.

#### **Situation aux Etats-Unis d'Amérique**

L'infection des porcs sauvages (avec tous les intermédiaires de croisements possibles entre le porc domestique revenu à l'état sauvage et le sanglier), est très variable d'un Etat à l'autre : 18 % en Géorgie, 20 % au Texas, 43 % en Floride et 85 % en Californie.

#### **Situation spécifique en Tunisie**

Pour ce pays à très faible élevage porcin, 63 % des animaux étaient touchés par la maladie.

Plusieurs arguments sont en faveur de la circulation d'un virus de la maladie d'Aujeszky chez les suidés sauvages, indépendamment d'un cycle domestique chez les porcs d'élevage :

- les souches virales trouvées dans les deux populations sont différentes,
- les modalités habituelles de transmission chez les suidés sauvages (essentiellement la voie vénérienne) sont différentes de celles des porcs d'élevage,
- la situation épidémiologique chez les deux populations est différente.

### **Symptômes**

Aucun symptôme n'a vraiment été constaté. On ne sait pas si les symptômes constatés chez les porcelets sont identiques chez les marcassins, ni si la laie subit les mêmes avortements constatés chez la truie. On peut cependant le supposer en raison de la transmission qui se révèle essentiellement vénérienne. Les sangliers ayant été au contact du virus mais en ayant réchappé restent "porteurs sains" de la maladie mais sans l'exprimer. Le virus se focalise de préférence dans les ganglions lymphatiques, notamment ceux situés au niveau du bassin. Chez les suidés, les organes atteints sont l'encéphale, les poumons et les organes génitaux.

## La surpopulation mise en cause ?

Il est fort probable que, comme chez le porc, la densité de population favorise la circulation du virus. L'augmentation des populations de sangliers est, sans nul doute, une des raisons ayant facilité l'émergence de cette maladie chez les chiens de chasse.

## La maladie d'Aujeszky chez le chien de chasse

Elle est apparue il y a une dizaine d'années, notamment dans deux régions : le centre de la France (Loiret) et le nord-est (Ardennes, Meuse, Marne). Plusieurs cas ont été également diagnostiqués dans la région Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc Roussillon.

### Symptômes

L'incubation dure de 2 à 5 jours. Chez le chien, la maladie ne touche quasiment que le système nerveux. Le début de l'affection est caractérisé par un changement comportemental : inquiétude, apathie et hypersensibilité cutanée. Ensuite la maladie se traduit par des démangeaisons intenses.

Le chien se gratte violemment au point d'entrée du virus surtout au niveau du museau, des babines et de la gueule, jusqu'à provoquer de graves plaies pouvant aller jusqu'à l'automutilation.

L'évolution se traduit par une paralysie du larynx, une hyper salivation et des problèmes respiratoires. Le chien n'est pas agressif à l'inverse de la rage. Il n'y a aucun traitement possible et l'évolution est fatale en 36 heures.

### Modes de contamination

Dans tous les cas constatés (plus d'une trentaine environ), les chiens avaient soit participé à une chasse aux sangliers dans les jours précédents, soit reçu une alimentation à base de viande de sanglier ou des abats de cette espèce. Dans un cas particulier, le chien contaminé avait consommé de la viande de sanglier congelée depuis 6 mois. En effet, le virus est détruit à 80 °C mais il résiste à la congélation.

Outre la voie alimentaire comme mode de contamination, il existe une voie cutanée liée à la présence d'une plaie. C'est le cas lors de batailles entre chiens et sangliers ou lorsque les chiens "pillent" l'animal mort.

## Que faire pour protéger les chiens de chasse aux sangliers ?

Vouloir empêcher les batailles entre chiens et sangliers ainsi que les morsures reste complètement illusoire.

Par contre, la recommandation principale et élémentaire que l'on puisse faire, est de proscrire la distribution de viandes ou d'abats crus de sanglier. Ce principe est absolument à respecter et facile à appliquer.

Il n'y avait aucun traitement pour la maladie et pas de vaccination efficace et autorisée réglementairement pour les chiens jusqu'à ce jour. Il faut cependant signaler une nouvelle possibilité de vaccination qui a été testée en 2019 en Moselle, mais qui ne serait pas efficace à 100 % (renseignements auprès de la FDC83).

Les chiens de chasse révélateurs de la contamination de certaines populations de sangliers

On constate qu'au fil des ans, les zones géographiques dangereuses pour les chiens de chasse aux sangliers demeurent semblables à celles identifiées au cours des années précédentes (centre et nord-est de la France, PACA), tant par la mortalité canine que par les enquêtes sérologiques sur le sanglier.

Force est de constater que la circulation silencieuse du virus chez certaines populations de sangliers est une réalité. La lutte contre cette maladie chez les suidés sauvages est hélas bien plus difficile à mettre en place que chez le porc. Le chien de chasse joue le rôle de sentinelle de la circulation à bas bruit de cette maladie. Il est à la fois la victime passive et le révélateur de la contamination virale de certaines zones à sangliers.



## LA MALADIE DE LYME : UNE PATHOLOGIE EN PLEINE EXPANSION

La maladie de Lyme ou borréliose, causée par *Borrelia burgdorferi* et transmise par les tiques, a d'abord été considérée comme un phénomène récent, rare et régional. Nous avons maintenant la preuve que des bactéries similaires ont infecté des êtres humains en Europe pendant l'âge glaciaire. Les données probantes étant limitées, de nombreux aspects de la maladie restent controversés.

### Données épidémiologiques

En 2013, les Centres De Contrôles et de prévention des maladies (CDC) ont corrigé leurs estimations annuelles, passant de 30 000 à 300 000 cas, uniquement pour les États-Unis.

Ayant vu s'accroître considérablement ce nombre, les CDC qualifient maintenant la Maladie de Lyme comme un énorme problème de santé publique aux États-Unis. En France au niveau national, le nombre moyen de cas de borréliose de Lyme est de l'ordre de plus de 28 000 cas, avec une incidence moyenne annuelle estimée à 43 cas pour 100 000 habitants.

Au niveau régional et départemental, il existe une grande disparité, avec des incidences estimées élevées (> 100 cas pour 100 000 habitants) en Alsace et dans le département de la Meuse, intermédiaires (50-100/100000) en Champagne-Ardenne, Auvergne, Franche Comté, Limousin, Rhône-Alpes, et basses (< 50 cas/100 000) dans le centre, la Basse Normandie et l'Aquitaine.

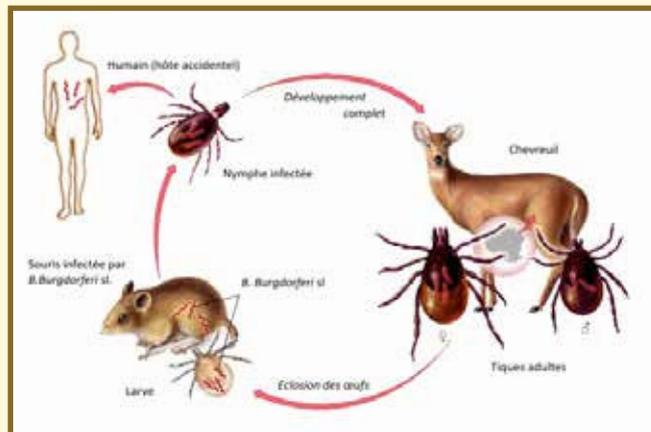
Mais depuis 2010 les cas ne cessent d'augmenter.

### Établir un diagnostic



L'absence d'une mesure référence "étalon" pour le diagnostic rend difficile la réalisation de statistiques précises. Certaines souches pathogènes ont une distribution mondiale, mais elles sont rarement prises en compte ou testées. Les récentes données historiques, géographiques et microbiennes devraient inciter la communauté médicale à réaliser rapidement que les cas de persistance de syndromes après morsure de tique, sont probablement dus

à des agents pathogènes multiples et que ces infections dormantes ont besoin d'une nouvelle approche et d'une réelle remise en question. Les formes classiques de la maladie de Lyme sont généralement faciles à traiter, mais des cas montrant des symptômes multifformes non spécifiques peuvent se révéler source de confusion. La maladie peut imiter des maladies inflammatoires ou dégénératives chroniques (fibromyalgie, syndrome d'algodystrophie), y compris une large gamme de



maladies auto-immunes. Un obstacle majeur est que seulement 30 % des patients font état d'antécédents de morsure de tique et seulement 70 à 80 % présentent la lésion initiale "d'érythème migrant primaire". Cette lésion peut passer inaperçue, ou être prise pour une piqûre d'insecte, ou une éruption cutanée allergique. Des érythèmes migrants secondaires sont observés dans environ 50 % des cas.

La maladie de Lyme se caractérise par le concept d'infection à bas bruit ou d'infection inapparente.

En effet, des bactéries de genres différents ont la faculté d'échapper à l'effet bactéricide des antibiotiques et être responsable d'infections latentes. La durée de vie de *Borrelia burgdorferi* est méconnue. De plus, cette bactérie dotée d'une structure génétique complexe, est un organisme hautement adaptable, capable d'échapper à la réponse immunitaire grâce à différents procédés. La complexité de la maladie de Lyme nécessite des méthodes diagnostiques de haute qualité, mais aujourd'hui la sérologie est le seul outil de diagnostic principalement utilisé.

### La sérologie, méthode diagnostique de routine

Lorsque la sérologie de Lyme a été développée, aucune méthode fiable n'était disponible pour l'utiliser comme étalon de comparaison. Comme la plupart des signes et symptômes ne sont pas spécifiques, aucun résultat de diagnostic clinique fiable n'avait pu être établi. A la fin des années 70, quand la maladie a été découverte, elle avait naturellement été pensée comme un phénomène rare et régional. Par conséquent, c'est une faible prévalence qui a été définie, car les experts craignaient que les sérologies ne produisent trop de faux positifs à la maladie. Les patients et les contrôles sont mal définis, avec une grande variabilité dans les valeurs prédictives positives et négatives. De ce fait, de nombreux patients ayant des signes et des symptômes correspondant à la maladie de Lyme, mais dont les tests sont négatifs, sont écartés du système de soins.

## Conséquences des sérologies négatives

La pratique médicale moderne est formée à s'appuyer sur des preuves. La plupart des médecins ne considèrent pas le diagnostic de la maladie de Lyme sans preuve sérologique. Pourtant, l'échec de diagnostiquer les borrelioses négatives, en particulier les formes aiguës ou graves, peut avoir des conséquences désastreuses, séquelles neurologiques chroniques notamment ou même décès.

Dans un essai clinique majeur sur la maladie de Lyme en Suède, 40 % des patients étaient séronégatifs. Les cliniciens ignorant souvent les difficultés rencontrées dans le diagnostic auront recours à des diagnostics alternatifs "vagues" : "infection virale", "symptômes idiopathiques", "maladie auto-immune", "dégénérative", "inflammatoire" ou "psychosomatique".

De nouvelles techniques sont absolument nécessaires pour évaluer avec précision ces patients.

Plusieurs facteurs conduisant à la séronégativité ont été identifiés dans les cas confirmés de la maladie de Lyme :

le seuil arbitraire des tests, la séquestration des anticorps au niveau immunitaire, la grande variété d'espèces et de sous-espèces de Borrelia qui coexistent dans différentes parties du monde, le transport par les tiques d'une multitude de bactéries autres que Borrelia.

## Perspectives

L'extraordinaire complexité de la maladie de Lyme en fait une pathologie difficile au plus haut point à circonscrire. Le défi reste de pouvoir établir un diagnostic fiable. L'absence d'une mesure étalon pour ce diagnostic rend le traitement des patients difficile.

La maladie de Lyme est maintenant entrée dans le débat politique. Le fait que les hommes politiques soient appelés à se prononcer sur ces questions devrait inciter les scientifiques à reprendre le contrôle de la situation. Espérons que ces mêmes politiques prendront conscience de la nécessité de financer la recherche, de faciliter la mise en place de groupes de travail internationaux indépendants, et enfin d'aboutir à l'obtention d'un test fiable pour cette maladie et mieux former les médecins.

Pierre ZACHARIE,  
Ingénieur des Services Vétérinaires,  
Expert référent en pathologies des grands gibiers et  
en hygiène de la venaison

# JOURNÉE

## Tir au Sanglier

# TIR ILLIMITÉ

**de 8h30 à 12h30**

Petit-Déjeuner, Apéritif et Déjeuner

# INCLUS

+ Assurance Tir Journalière

# 40€/pers

de 8 à 25 participants



Renseignements et réservations :  
Jean-Marie JULIEN 06 83 19 88 20

LE SPÉCIALISTE AUTO ET MOTO DE COLLECTION DEPUIS 1967



Accueil Rapidité Prix Simplicité

Tél. 04 72 66 37 00

courtier d'assurances

Pour mon **véhicule ancien**, Hervé Clavel

# il assure !

+ de 180 000 véhicules assurés

PRISE DE GARANTIE EN MOINS DE 5 MINUTES

**Comparez nos tarifs frais inclus**  
annuels, au tiers en usage privé et conduite exclusive

AUTOS & MOTOS 40 ans et +	AUTOS & MOTOS 30 à 39 ans	AUTOS & MOTOS 25 à 29 ans	AUTOS & MOTOS 20 à 24 ans	AUTOS & MOTOS 15 à 19 ans	AUTOS & MOTOS 12 à 14 ans
39€	54€	67€	82€	126€	159€

AUTOS & MOTOS 10 et 11 ans **166€**

7 bis quai des Etroits - 69321 Lyon Cedex 05  
www.assurancesclavel.com

N° ORIAS 13 003 341 - Site web : www.orias.fr

MOTOS JUSQU'À 125CM3 10 À 14 ans **-30%**

# VIE DES SOCIÉTÉS

## HENRI GONNET, CHASSEUR EXPÉRIMENTÉ, IL L'EST, À 95 ANS !



Il est né le 10 janvier 1924 à Roquebrune-sur-Argens d'une famille agricole et n'a jamais quitté cette belle commune.

Fervent chasseur de grives et de sangliers, il arpente les pistes de cette grande commune avec son 4x4. A la fin de la saison 2018/2019 cela fera son 78<sup>ème</sup> permis de chasser consécutif dans le Var.

Certes, il n'a plus la vivacité de ses 20 ans mais tous les matins, il va faire son petit tour de chasse à l'affût du moindre gibier. Il lui arrive également de chasser en battue, au poste, avec l'équipe de Gérard ESCOFFIER également une vieille famille Roquebrunoise.

Bon vivant, il partage volontiers les moments conviviaux avec sa société de chasse « la Diane Roquebrunoise » dont il est le doyen.

Nous lui souhaitons une très belle prochaine saison.

## LE RALLYE TROMPES MAURES ESTEREL (ASSOCIATION 1901)



Ils ont pour objectif de resserrer les liens d'amitié et de solidarité existants entre les sonneurs de trompes de chasse du département du Var, enchainer les chasseurs et faire connaître au moyen de concerts, animations, fêtes, la trompe de chasse et le ton de vénerie.

Ils ont aussi la joie de faire découvrir et susciter des talents en initiant à la trompe et en proposant des cours tous les lundis sur la commune du Val.

Pour tout renseignement :

contacter son président Bernard MONTBARBON au 06.85.66.43.97 ou par email : [bernard.montbarbon@wanadoo.fr](mailto:bernard.montbarbon@wanadoo.fr)



**DECATHLON**

Nos spécialités seront heureux de vous accueillir, de vous conseiller sur votre rayon chasse et pêche.

**ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRE**  
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 19h30.

**SOLOGNAC**  
RESISTANT GEAR.

**DECATHLON**

Z.I La Palud  
83600 Fréjus  
Tél. 04.98.12.71.71



**ARMURERIE JULIEN**

IMPORTATEUR OFFICIEL

**MUNITIONS DE CHASSE** petits et gros gibiers

TARIFS  
Grandes Quantités

**TEXTILES ACCESSOIRES**

**RÉGLAGE DE CARABINE**

[jm Julien83@gmail.com](mailto:jm Julien83@gmail.com)  
ARMURERIE JULIEN, Quartier Peyrol, Route de Collobrières  
83390 PIERREFEU-DU-VAR

**06 83 19 88 20**

## À MON GRAND AMI ROBERT,

Aujourd'hui à Aups la chasse est en deuil, la chasse aupsoise est en deuil, elle vient de perdre l'un de ses plus fidèles serviteurs.

Robert CIOFI a été, pendant de très nombreuses années, membre du Conseil d'administration de la société de chasse « La Diane Aupsoise ». Robert, tu as toujours été à mes côtés, parfois lors de décisions très délicates à prendre, tu étais là lors de l'organisation territoriale des battues, tu étais encore là au moment du délicat achat des territoires de M. BADAN sur Tourtour et Vérignon, tu étais toujours là lors du magnifique concours d'imitation du chant des oiseaux international où nous avons reçu nos amis italiens et espagnols.

Tu as toujours été à mes côtés, un de mes fidèles supporters lorsque j'ai été élu à la présidence de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var. Tu as ensuite continué bénévolement à t'investir pour notre société « la Diane Aupsoise » en devenant garde particulier bénévole de notre association.

Toujours de très bon conseil, toujours présent avec un caractère toujours très affirmé, tu nous as aidés pour trancher des situations souvent difficiles. Dès la constitution du groupe des chasseurs de sangliers de notre battue, tu t'es affirmé comme un chasseur incontournable de notre équipe. Les anciens, Bert FALORNI, Louis CIOFI, Jeannot PELASSY et mon frère avaient beaucoup de plaisir à t'écouter et partager des décisions très importantes, mais aussi les jeunes que nous étions à l'époque, te respectaient et étaient toujours très attentifs aux propositions que tu faisais.

Avec tes chiens Papin, Yourri et les autres, tu nous as souvent régales, mais le plus grand plaisir était le tien, tu aimais profondément cette chasse aux sangliers et l'énorme joie que procuraient nos auxiliaires. Plus tard tu es devenu un redoutable posteur, toujours à la recherche d'anciens postes, tu en faisais profiter largement les membres novices de notre groupe.

Parfois râleur quand tu ne réussissais pas tes coups, mais toujours présent pour encourager le chef de battue et tous les responsables du groupe lors des années plus difficiles. Robert, tu étais un des seuls posteurs à connaître parfaitement les voix des chiens, l'on pouvait se référer à ta grande connaissance pour savoir ce qui s'était passé lors de la battue.

Et puis nous avons vécu des moments mémorables, de la Roche de l'Endormi, en passant par le sanglier de Pépino aux Gipières ou la recherche de mon chien Titon après une battue à Saint-Laurent du Verdon, qu'est-ce que nous avons rigolé de toutes ces histoires et bien d'autres, mais qu'est-ce qu'on aurait pu rigoler encore ensemble sans que ce destin cruel ce vendredi 22 mars t'arrache à notre affection.

Après la saison de chasse, il y a sur cette place où nous sommes réunis aujourd'hui, les concours de boules à la longue, ce jeu provençal pour lequel nous avons là aussi une grande passion commune. Nous avons souvent fait équipe ensemble et avons partagé quelques modestes heures de gloire, mais d'autres souvenirs plus anciens me rappellent l'époque où nous avons porté dans la même équipe de foot du village, le maillot de l'Étoile Sportive Aupsoise.

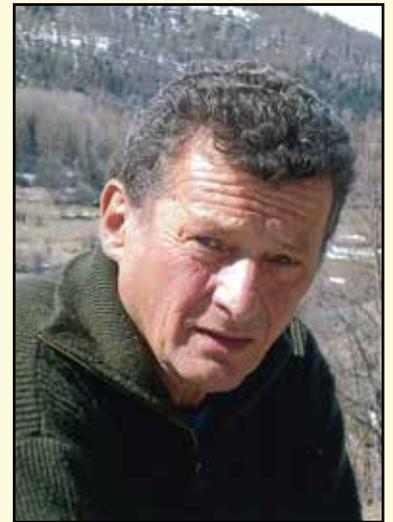
Robert, j'ai eu le privilège de partager pendant toutes ces années une grande amitié, sincère, fidèle et profonde. Nous avons toujours plaisir à nous rencontrer et si je m'absentais d'Aups pendant quelques jours, tu revenais toujours me voir avec beaucoup de plaisir et c'était bien sûr réciproque.

Je revois ton petit sourire en coin lorsque nous avons fait quelques bêtises ou que nous avons couillonné quelqu'un.

Robert, tu vas nous manquer ; Robert tu nous manques déjà ; Robert on ne t'oubliera jamais.

À ton épouse Annie, à ta maman Simone, tes enfants, tes petits-enfants et toute ta famille, au nom des chasseurs varois et en mon nom personnel, nous vous présentons nos très sincères condoléances et vous assurons de toute notre affection dans la très douloureuse épreuve que vous traversez.

Robert au revoir, au revoir mon Ami.



Marc MEISSEL

# CONCOURS

## TOUJOURS PLUS D'IMAGINATION POUR LE CONCOURS DE NICHOURS DE CLAVIERS

Pour la quatrième année consécutive, le samedi 23 février 2019, la société de chasse de Claviers a organisé son concours de nichours.

Le thème de cette année :  
«Les insectes et les oiseaux».

En collaboration avec le Foyer rural et l'École du cirque, plus de 30 enfants avaient décoré leurs nichours et 15 adultes présentaient leurs réalisations, une très belle réussite.

La société de chasse «Lou Kiki» remercie Monsieur Guy AGNELLO, administrateur et représentant de la FDC83 pour la remise des prix, Monsieur le Maire Gérald PIERRUGUES et les responsables des associations mobilisées.

A nous chasseurs de partager nos connaissances avec les plus jeunes sur la faune et la flore, afin que la cohabitation chasseurs et non chasseurs soit moins décriée.



Trente ans

RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION

[fdc83.com](http://fdc83.com)

## « Chiens Courants au cœur des Terroirs », 6 500 chiens...

*Un événement grandiose à ne manquer sous aucun prétexte !*



*Les 13 et 14 juillet prochains, le mouvement FACCC fêtera ses trente ans. A cette occasion le plus grand rassemblement de chiens courants jamais réalisé en France sera organisé au Parc Expo de Moulins - Auvergne (Allier). Il réunira l'essentiel des associations et clubs de race impliqués dans la promotion de la chasse aux chiens courants.*

### *Un esprit fédérateur*

C'est tout d'abord avec la volonté de rassembler que la FACCC a souhaité monter cette opération de très grande envergure. De longue date, elle y a invité toutes les associations cynégétiques françaises, tous les clubs de races et tous ses partenaires. Celles et ceux, nombreux, qui ont choisi d'y participer, en sont ici remerciés. Par ailleurs la manifestation est « parrainée » par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et la Fédération Régionale Auvergne Rhône-Alpes, mais aussi par les institutions publiques locales telles que Moulins Communauté.

« Chiens Courants au cœur des Terroirs » bénéficie également du concours actif de la Fédération des Chasseurs de l'Allier et de celle du Doubs.

### DOMAINE DE JAUMEGARDE (13)

Grande chasse 700 ha clos, réputée pour densité de sangliers & cervidés (trophées exceptionnels) + Parc d'entraînement chiens. Action 14 battues : 4 000 € ou journée découverte (satisfait ou ré-invité si vous n'avez pas tiré !) : 350 €. Réservation : 06.09.88.13.77 Sauf Approche / Affût : 06.12.44.84.84 Site : [www.domainedejaumegarde.fr](http://www.domainedejaumegarde.fr)

### DOMAINE DU PUIS DE RIAN (83)

1/2 Actions et actions disponibles - Gibier sédentaire + Lâcher 3 fois par semaine Faisans - Perdreaux - Palombes Lièvres - Grives - Bécasses - Chevreuils - Sangliers Grand rendez-vous tout équipé - Territoire pratiquement plat - Chasse entretenue et gardée à l'année. Permis 13 valable. Contact : 06.09.68.16.16

## RECRUTEMENT FDC83 DE DEUX CONTRATS CIVIQUES

La Fédération départementale des chasseurs du Var s'implique dans de nombreux projets afin de favoriser la conservation de la nature, sa gestion durable pour les habitats et les espèces, de former ses adhérents à la sécurité.

**Missions :** le (la) volontaire engagé(e) en Service Civique sera placé(e) sous la responsabilité du président de la FDC83 pour mener une mission d'intérêt général liée à un projet de réintroduction de chamois et de formation des chasseurs à la sécurité.

Dans ces domaines, le (la) volontaire participera aux activités de la FDC83 : réunions, organisation d'événements, conception de documents.

**Profil :** Avoir moins de 26 ans

**Savoir-être, intérêt et motivation :**

- intérêt pour la mission proposée,
- souhait de mener une mission de volontariat associatif.

**Type de contrat :**

- contrat d'engagement de Service Civique de 8 mois,
- 32 heures / semaine sur 4 ou 5 jours.

**Lieu et conditions :**

- le (la) volontaire sera basé(e) au siège social de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var à Brignoles.

**Indemnisation :**

- 580.55 € net par mois, suivant la législation.

**Poste à pouvoir idéalement le 1er juillet 2019.**

**Date limite de réception des candidatures : 30 juin 2019.** - Toute candidature doit être adressée par email (contact@fdc83.com) à l'attention du Président de la FDC83.

### ÉLEVAGES DE GIBIERS « LES CHÂTAIGNIERS »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière. Documentation sur demande au 06 82 28 12 19 et sur notre site : [www.elevagedeschataigniers.fr](http://www.elevagedeschataigniers.fr)

### CHASSE D'EXCEPTION CAMARGUE

480 ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités. Excellent rapport qualité/prix : 500 € / journée repas inclus. Ambiance conviviale, grand moment de plaisir. Tél : 06.19.58.48.84

Site : [www.chasse-du-domaine-de-canavere.com](http://www.chasse-du-domaine-de-canavere.com)

### DOMAINE DE VILLONNE

**Var (83). Domaine la Villonne, Sant-Maximin**

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités. Entraînement des chiens en inter-saison. Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison. Tél. 06 09 44 48 50

### ASSOCIATION DES CHASSEURS GRANDS GIBIERS D'OLLIERES

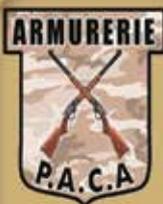
**BATTUE AUX SANGLIERS**

Cherche postier sympathique

Tél. : 06.5.09.11.45 Jacky BARTHELEMY

## HEURES LEGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

JUIN 2019				JUILLET 2019				AOÛT 2019			
S	1	5:59	21:08	L	1	6:00	21:19	J	1	6:26	20:58
D	2	5:59	21:09	M	2	6:00	21:19	V	2	6:27	20:57
L	3	5:58	21:10	M	3	6:01	21:19	S	3	6:28	20:55
M	4	5:58	21:11	J	4	6:01	21:19	D	4	6:29	20:54
M	5	5:57	21:11	V	5	6:02	21:18	L	5	6:30	20:53
J	6	5:57	21:12	S	6	6:03	21:18	M	6	6:31	20:52
V	7	5:57	21:13	D	7	6:03	21:18	M	7	6:32	20:50
S	8	5:56	21:13	L	8	6:04	21:17	J	8	6:33	20:49
D	9	5:56	21:14	M	9	6:05	21:17	V	9	6:34	20:48
L	10	5:56	21:15	M	10	6:05	21:16	S	10	6:35	20:46
M	11	5:56	21:15	J	11	6:06	21:16	D	11	6:36	20:45
M	12	5:56	21:16	V	12	6:07	21:15	L	12	6:38	20:43
J	13	5:56	21:16	S	13	6:08	21:15	M	13	6:39	20:42
V	14	5:56	21:17	D	14	6:09	21:14	M	14	6:40	20:40
S	15	5:56	21:17	L	15	6:09	21:14	J	15	6:41	20:39
D	16	5:56	21:17	M	16	6:10	21:13	V	16	6:42	20:37
L	17	5:56	21:18	M	17	6:11	21:12	S	17	6:43	20:36
M	18	5:56	21:18	J	18	6:12	21:11	D	18	6:44	20:34
M	19	5:56	21:18	V	19	6:13	21:11	L	19	6:45	20:33
J	20	5:56	21:19	S	20	6:14	21:10	M	20	6:46	20:31
V	21	5:56	21:19	D	21	6:15	21:09	M	21	6:47	20:30
S	22	5:56	21:19	L	22	6:16	21:08	J	22	6:49	20:28
D	23	5:57	21:19	M	23	6:17	21:07	V	23	6:50	20:26
L	24	5:57	21:19	M	24	6:18	21:06	S	24	6:51	20:25
M	25	5:57	21:19	J	25	6:19	21:05	D	25	6:52	20:23
M	26	5:58	21:19	V	26	6:20	21:04	L	26	6:53	20:22
J	27	5:58	21:20	S	27	6:21	21:03	M	27	6:54	20:20
V	28	5:58	21:19	D	28	6:22	21:02	M	28	6:55	20:18
S	29	5:59	21:19	L	29	6:23	21:01	J	29	6:56	20:17
D	30	5:59	21:19	M	30	6:24	21:00	V	30	6:57	20:15
				M	31	6:25	20:59	S	31	6:58	20:13



### ARMURERIE P.A.C.A.

Chasse . Accessoires • Tenues de chasse  
Coutellerie • Archerie • Tir sportif  
Réparation - Réglage / Dépôts - Vente

Avant la nouvelle saison de chasse  
penser à faire nettoyer, régler vos armes dans notre atelier.

**83480 PUGET SUR ARGENS**

Espace Vernède II, Route des Vernèdes

Tél. 04. 94. 96. 92. 06

[www.armurerie-paca.com](http://www.armurerie-paca.com)

# Domaine de chasse de Reillanne



PROFITEZ D'UN BEAU TERRITOIRE DE 900 HA

Du 8 septembre 2019  
au  
29 février 2020

- 100 % chasse 119 € 5 pièces
- 100 % jeune chien 77 € 3 pièces
- 100 % perdrix grises et/ou rouges, 137 € 7 pièces
- Sans oublier la journée spéciale perdrix rouges 280 €, 15 perdrix tout compris et les classiques chasse et convivialité, 140 € 4 pièces et 160 € 5 pièces
- Entraînement de vos chiens d'arrêt (à partir du 30 juin) 55 € 2 pièces
- Action 1 500 € 10 journées avec lâcher 8 journées sans lâcher
- Chasse au sanglier authentique en territoire ouvert, traqueurs de caractères !

Tir au sanglier courant  
20 € les 10 tirs

PRENEZ SOINS DE RESERVEZ TOT VOTRE JOURNEE DE QUALITE, CLIENTELE FIDELISEE

[www.lareillane.com](http://www.lareillane.com)

TEL : 04 94 73 48 55 - FAX 04 94 73 41 18 - LE CANNET DES MAURES

 blanc rochebois  
Automobiles

Concessionnaire et réparateur ISUZU  
RN7 Route d'Aix 83170 BRIGNOLES  
[www.isuzu-brignoles.fr](http://www.isuzu-brignoles.fr)

Contact : TITOUAN  
06 07 26 30 98  
04 94 37 08 08

Simple cab, cab approfondie, double cab

**ISUZU**

Leader Mondial du Pick Up

LA FORCE DU SERVICE SAV  
et pièce de rechange  
Modèle présenté SPACE SOLAR

Cab approfondie, moteur diesel, 164 Cv, sans AD-BLUE  
Consommation mixte 7,3L/100Km - émission CO<sub>2</sub> - 192g/km

TVA récupérable  
Garantie 5 ans ou 100 000kms

**CREDIT AGILOR AGRICULTEURS : 1 %**  
Exemple : Space Satellite 4x4 Prix HT 20 800 €  
Remboursement : 60 mois x 356 €/mois